



**MONZIOLS Mathieu**  
Ingénieur d'étude

L'objectif est de réaliser un diagnostic simple, précis et clair sur la protection animale. Cet audit est réalisé en 1 journée comprenant 6 heures de suivi de l'activité abattage. Il s'appuie sur la grille d'audit de la Protection Animale élaborée par l'IFIP.

L'audit prend en compte les 6 zones de travail où l'animal est vivant :

- le déchargement,
- le repos des porcs,
- la conduite à l'étourdissement,
- l'étourdissement,
- la saignée,
- la gestion des porcs fragilisés.